



V7.0

## Élevé par un producteur Canadien

Le programme de salubrité des aliments à la ferme : Procédures de régie d'élevage

Ces Procédures de régie d'élevage (PRE) doivent être mises à jour chaque fois qu'un changement est apporté et, au minimum, une fois par année. Lorsque les PRE sont révisées ou qu'un changement est apporté, une signature et la date doivent être inscrites ci-dessous. Le personnel de la ferme (éleveur, détenteur de quota, employé) qui a participé à l'élaboration ou à l'examen des PRE doit signer ci-dessous et inscrire la date.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ mois/année

Notez les déviations des PRE dans le tableau des déviations sur les Registres propres aux troupeaux avec la raison derrière la déviation et les actions correctives prises pour corriger celles-ci.





## CHAPITRE 2 : CONTRÔLE DE L'ACCÈS À LA FERME

### A) Contrôle de l'accès à la zone d'accès contrôlé (ZAC)

(1)  Il est possible de consulter un plan de la ferme qui indique, les bâtiments agricoles, les silos, l'entreposage du fumier et l'aire de stationnement des visiteurs, ainsi que l'emplacement de la ZAC et de la ZAR.

(2) Indiquez à qui vous fournissez le diagramme de la ferme (FR) :

(3)  Une pancarte ou une  barrière physique sert à préciser l'entrée de la ZAC.

(4) Indiquez toute mesure précise de biosécurité imposée aux véhicules des fournisseurs qui entrent dans la ZAC (FR) :

### B) Contrôle de l'accès à la zone d'accès restreint (ZAR)

(1)  Une pancarte à l'entrée de la ZAR précise que l'accès est restreint.

(2)  Les portes du poulailler et les autres points d'entrée à la zone d'accès restreint doivent être verrouillés lorsque les employés de la ferme ne sont pas en mesure d'en surveiller l'accès.

(3)  Indiquez le type de barrière ou de délimitation servant à démarquer la ZAC de la ZAR dans chaque poulailler :

(4) Indiquez les mesures de biosécurité prévues à l'intention des employés du poulailler qui entrent dans la ZAR :

Bottes réservées à un poulailler ou  bottes jetables;

Vêtements ou survêtements spécifiques au poulailler (FR);

Vêtements spécifiques à la ferme (p. ex. les vêtements portés dans le poulailler ne sont pas portés à l'extérieur de la ferme);

Vêtements ou survêtements portés sur les fermes sous la même gestion;

Chapeaux / bonnets (FR);

Masques (FR);

Désinfection des mains à l'aide de  savon et eau ou  désinfectant à mains;

Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur :

(5) Indiquez les mesures de biosécurité prévues à l'égard des fournisseurs / visiteurs pénétrant dans la ZAR :

- Bottes réservées au poulailler ou  bottes jetables;
- Survêtement spécifique au poulailler ou  spécifique à la ferme;
- Chapeaux / bonnets (FR);
- Masques (FR);
- Désinfection des mains à l'aide  d'eau et de savon ou  de désinfectant à mains;
- Les fournisseurs / visiteurs doivent signer un registre;
- Les visiteurs sont accompagnés par le propriétaire ou un employé qui s'assure du respect de la biosécurité;
- Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur :

- Y a-t-il des exceptions à la liste des fournisseurs / visiteurs qui doivent se plier au protocole ci-dessus?

- Si le détassement a lieu, quelles mesures sont prises par l'équipe d'attrapeurs pour réduire le risque associé à cette activité?  S.O.

(6) Indiquez les mesures visant à éviter la contamination croisée dans le cas où des employés de la fermes sont en contact avec d'autres exploitations avicoles qui ne relèvent pas de la même administration :

- Désinfection des mains avant d'entrer dans la ZAR;
- Changement de vêtements avant d'entrer dans votre ZAR ou  des survêtements sont portés dans la ZAR;
- Changement de bottes avant d'entrer dans votre ZAC;
- Une douche est requise entre la visite de chaque ferme (FR);
- Délais de \_\_\_\_ heures ou \_\_\_\_ jours avant de pénétrer dans votre ZAR;
- Autres :

- (7) Définissez votre protocole pour l'introduction d'équipement dans la ZAR après le nettoyage et la désinfection du poulailler ou lorsque des oiseaux sont présents dans la ZAR :
- Inspection visuelle de l'équipement pour y détecter des matières organiques pour s'assurer qu'il n'y ait pas de matière organique visible; que tout équipement avec de la matière organique visible soit nettoyé (et désinfecté)
  - Tout l'équipement est nettoyé et désinfecté;
  - L'équipement provenant d'une autre ferme est nettoyé et désinfecté.
  - Autres :

- (8) Si votre poulailler fonctionne en continu, indiquez vos protocoles permettant de limiter la contamination croisée entre les oiseaux d'âges différents :
- Déplacement des personnes des oiseaux les plus jeunes vers les oiseaux les plus âgés;
  - Protocoles de biosécurité distincts pour chaque ZAR;
  - Indiquez toutes autres mesures de biosécurité en vigueur :

- (9) Indiquez toute autre mesure de biosécurité en vigueur dans votre entreprise visant les personnes ou l'équipement entrant dans la ZAR :

### C) Lutte antiparasitaire

- (1) Analyse de la situation relative aux parasites : évaluer les problèmes de parasites dans votre entreprise au cours de l'année précédente (aucun, quelques-uns, plusieurs) :

	Aucun	Quelques-uns	Plusieurs
Rongeurs			
Oiseaux sauvages			
Mouches			
Ténébrions			
Autres parasites			

Indiquez les autres parasites, le cas échéant : \_\_\_\_\_

(2) Cochez les cases correspondant au programme de lutte antiparasitaire en vigueur dans votre entreprise :

- Élimination de la végétation, de l'équipement et des débris à proximité des poulaillers;
- Les aliments renversés sont nettoyés immédiatement;
- Le poulailler est maintenu en bon état pour réduire le nombre de rongeurs;
- Des mesures sont prises pour empêcher les oiseaux sauvages d'entrer dans le poulailler;
- Des mesures sont prises pour empêcher les animaux domestiques (p. ex. chats et chiens) d'entrer dans la ZAR;
- Les endroits favorables à l'accumulation d'eau stagnante sont nivelés
- L'activité des parasites est surveillée chaque jour

(3) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des oiseaux sauvages :

(4) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des mouches :

(5) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des rongeurs :

(6) Indiquez les mesures de contrôle à l'égard des ténébrions :

(7) Indiquez d'autres mesures de lutte antiparasitaire en vigueur dans l'exploitation agricole :

- (8)  Il n'y a pas de sauvagine domestique sur la ferme, ou;  
 Toute sauvagine domestique n'est pas permise dans la ZAC et est clôturée

## CHAPITRE 3 : ALIMENTATION

### A) Manutention des aliments (point critique à maîtriser n° 1)

- (1)  Tous les silos de la ferme sont identifiés.
- (2)  Indiquez la fréquence d'inspection des parois intérieures des silos pour détecter l'accumulation d'aliments (croûtage) ou la présence de rouille :

- (3)  Tous les bons de livraison de la moulée sont vérifiés afin de déterminer s'il y a présence des médicaments.
- (4) Indiquez les mesures de contrôle utilisées dans le cas de médicaments assujettis à une période de retrait (point critique à maîtriser no 3):
- Système à deux silos;
  - Emploi d'un maillet en caoutchouc pour frapper les parois du silo.
  - Autres mesures de contrôle :

- (5) Que faites-vous des aliments restants?
- Conservation dans un silo jusqu'au prochain élevage; Indiquer le numéro du silo :  
\_\_\_\_\_
  - Conservation dans des sacs jusqu'au prochain élevage;
  - Transfert vers un autre poulailler sur le même site;
  - Transfert vers une autre ferme à l'extérieur;
  - Retour à la meunerie

### B) Aliments achetés à l'extérieur

- (1)  Votre meunerie a fourni une attestation écrite de son adhésion à un programme de salubrité des aliments;
- (2)  Un échantillon de chaque livraison est conservé  à la ferme ou  à la meunerie;
- (3)  Un échantillon de tout ingrédient (p. ex. blé) ajouté à un aliment acheté est conservé à la ferme.
- (4)  L'ingrédient ajouté est consigné dans le Registre propre au troupeaux
- (5)  Les bons de livraisons de moulée sont gardés pour chaque livraison à la ferme

### C) Préparation des aliments médicamenteux à la ferme (point critique à maîtriser n° 2)

(1) Préparez-vous vos aliments médicamenteux à la ferme :  Oui  Non

Si oui :

a) Un échantillon du produit fini  ou des ingrédients  contenus dans la moulée est conservé pendant 14 jours après l'expédition des poulets.

b) Prévention de la contamination croisée :

Décrivez les procédures suivies pour éviter la contamination croisée par des médicaments entre les moulées pendant la préparation des aliments médicamenteux, comme les procédures de séquençage, de purge et de nettoyage physique :

(2) Utilisez-vous dans vos préparations, des médicaments qui doivent faire l'objet d'une période de retrait?  Oui  Non

Si oui :

a) Vérification de l'efficacité des mélangeurs

Décrivez la procédure utilisée pour vérifier l'efficacité des mélangeurs, et indiquez la fréquence des vérifications (au moins tous les 3 ans) :

b) Étalonnage des balances :

Décrivez la procédure utilisée pour étalonner les balances, et indiquez la fréquence des étalonnages (au moins une fois par année) :

c) Inscrivez la date et les résultats de la vérification de l'efficacité des mélangeurs (les résultats de laboratoire doivent être conservés au dossier).

Date	Résultats

d) Inscrivez la date et les résultats de l'étalonnage des balances.

Date	Résultats

(3) Confirmation par le gérant ou le superviseur du programme de contrôle des meuneries :

Nom	Signature	Date

## CHAPITRE 4 : EAU

---

### A) Source d'approvisionnement en eau

(1) Indiquez quelle est votre source d'alimentation en eau :

- Aqueduc municipal;
- Puits;
- Eau de surface (p. ex. lac, étang);
- Autre : \_\_\_\_\_

(2) Indiquez les types de nettoyants et désinfectants utilisé à la ferme (indiquez le type de produits chimiques et la fréquence d'utilisation);

- Pendant la croissance :

- Entre les élevages :

- Acidifiants / produits pour le pH :

- Produits de santé animale (p. ex. probiotiques, vitamines, minéraux, etc.) :

(3) Pour les produits de nettoyage / désinfectant utilisés dans les lignes d'eau durant l'élevage du troupeau, indiquez la méthode, à quel endroit et la fréquence de vérification de la concentration des produits de traitement de l'eau.

## B) Analyse annuelle de l'eau

- (1)  Indiquez l'endroit où les échantillons annuels d'analyse d'eau sont pris dans le poulailler :

- (2)  Les résultats des analyses annuelles d'eau sont conservés dans les dossiers et les mesures correctives sont appliquées au besoin :

## CHAPITRE 5 : NETTOYAGE DU POULAILLER

### A) Procédures pour le nettoyage, la désinfection et la période de vide sanitaire

(1) Décrivez les méthodes que vous, ou l'équipe de nettoyage, utilisez pour nettoyer votre poulailler après chaque troupeau :

✓	Procédure après chaque troupeau
	Enlèvement de la litière / du fumier du poulailler
	Nettoyage partiel (c.-à-d. soufflage / brossage) du poulailler, des entrées et de l'équipement (y compris les planchers, les murs, les plafonds, les ventilateurs, les mangeoires et les abreuvoirs, les drains, les bottes et chaussures utilisées dans le poulailler, l'équipement de capture, etc.)
	Enlèvement de la poussière, des débris, etc. de toutes les pièces du poulailler (c.-à-d. local électrique, bureau)
	Lavage (frottage à la main ou lavage sous pression) avec de l'eau et un détergent et / ou un désinfectant des seaux utilisés pour recueillir ou transporter les oiseaux morts
	Lavage sous pression du poulailler et de l'équipement (voir la liste des équipements du nettoyage partiel ci-dessus)
	Lavage du poulailler et de l'équipement avec un détergent (voir la liste des équipements du nettoyage partiel ci-dessus)
	Désinfection / fumigation du poulailler et de l'équipement (voir la liste des équipements du nettoyage partiel ci-dessus)
	Nettoyage (et désinfection conformément au processus du poulailler) de l'équipement utilisé pendant le nettoyage
	Vidage et nettoyage complet des silos et des systèmes d'alimentation (vis sans fin et conduits) entre chaque troupeau
	Inspection des silos afin de déceler les fuites
	Purge, nettoyage et / ou désinfection des lignes d'eau (désinfection des abreuvoirs ouverts, si applicable)
	Indiquez le nombre moyen de jours pour la période de vide sanitaire (le nombre de jours entre l'expédition du troupeau et le placement des poussins) entre les troupeaux : _____

- (2) Indiquez l'option des mesures prises dans vos poulaillers pour satisfaire aux exigences du PSAF en matière de nettoyage, de désinfection et de période de vide sanitaire :

*Les options 2 et 3 peuvent être utilisées selon l'état de santé des troupeaux précédents et lorsqu'il n'y a pas eu de problème de maladie/production dans le poulailler.*

✓	Options	Étape 1 : Lavage sous pression	Étape 2 : Détergent et/ou désinfection	Étape 3 : Période de vide sanitaire
	Option 1	DF Lavage sous pression du poulailler* et de l'équipement avec de l'eau au moins une fois par année	DF Nettoyage au détergent ou désinfection du poulailler* et de l'équipement au moins une fois par année	S.O.
	Option 2	DF Lavage sous pression du poulailler* et de l'équipement avec de l'eau au moins une fois par année	DF Nettoyage au détergent ou désinfection des mangeoires, des abreuvoirs et de l'équipement au moins une fois par année	DF Suivi d'une période de vide sanitaire de 14 jours au moins une fois par année
	Option 3	S.O.	S.O.	DF Période de vide sanitaire de 14 jours après chaque troupeau**

\* Le poulailler inclut les murs, les planchers, les mangeoires, les abreuvoirs, les plafonds, les ventilateurs, les drains, tous les autres équipements (p. ex. les trémies et les distributeurs d'aliment, etc. y compris l'équipement de capture, et les bottes utilisés dans le poulailler).

\*\* Pour se qualifier pour cette option, il est recommandé que le fumier soit retiré du poulailler dans les 48 à 72 heures suivant l'expédition des oiseaux (c.-à-d. que le délai maximum est de 72 heures). De plus, comme les calendriers peuvent changer (p. ex., dates de livraison des poussins ou de chargement), la période de vide sanitaire peut être inférieure à 14 jours – mais uniquement deux fois au cours des 12 mois précédents. S'il faut écourter la période de vide sanitaire plus de deux fois au cours des 12 mois précédents, l'option 3 ne peut être utilisée.

- (3)  Si un vétérinaire recommande un nettoyage et une désinfection en raison d'une maladie, la recommandation du vétérinaire sera suivie et documentée.

- (4) Si le nettoyage et la désinfection sont confiés à une entreprise, joignez le bon de travail ou la facture au dossier d'élevage ou inscrivez :

Nom de l'entreprise de nettoyage : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

## B) Gestion du fumier

(1) Décrivez votre plan de gestion du fumier :

(2) Quand enlevez-vous le fumier du poulailler après l'expédition des oiseaux (nombre de jours)? \_\_\_\_\_

## C) Équipement

(1) L'équipement utilisé durant le nettoyage est

- Seulement utilisé sur la ferme, ou
- Utilisé sur différentes fermes. Indiquer quelle méthode de contrôle est utilisée pour prévenir la contamination croisée entre les fermes :

## CHAPITRE 6 : MÉDICAMENTS ET AUTRES INTRANTS

### A) Entreposage et utilisation de produits

- (1)  Les produits chimiques sont entreposés dans un endroit distinct de celui servant à entreposer les médicaments ou les aliments. Indiquez le lieu d'entreposage de ces produits :

- (2)  Les employés de la ferme qui utilisent des médicaments et d'autres intrants comprennent comment manipuler et utiliser adéquatement les produits
- (3)  Les contenants de dilution portent une étiquette indiquant le nom du produit utilisé dans l'eau et sa concentration (p. ex. médicaments, additifs pour l'eau et agents nettoyants ou désinfectants)

### B) Médicaments (point critique à maîtriser n° 3)

- (1)  Tous les antibiotiques des catégories I, II et III sont utilisés de pair avec une ordonnance vétérinaire
- (2)  Les antibiotiques de catégorie IV sont utilisés conformément aux directives du produit; autrement, l'ordonnance d'un vétérinaire est requise
- (3) Consignation de l'utilisation des antibiotiques :
- Tous les médicaments utilisés sont consignés dans le Registre propre au troupeau ou dans un autre document similaire. Tous les antibiotiques (de catégories I à IV) doivent être consignés.
  - Les médicaments sont consignés dans la Feuille d'information sur le troupeau conformément aux instructions.
- (4)  Les périodes de retrait associées aux médicaments sont respectées avant la transformation, conformément à l'ordonnance vétérinaire ou aux instructions propres à l'antibiotique
- (5)  Après qu'une moulée avec médicament comportant une période de retrait ait été utilisée pendant la période de finition (les 2 dernières semaines de la production), la quantité de moulée dans les systèmes d'alimentation doit être minimisée.
- (6)  Décrivez la méthode utilisée pour calibrer le médicamenteur :

**C) Produits chimiques (p. ex. détergents, nettoyants, désinfectants, acidifiants pour l'eau et rodenticides)**

- (1)  Les produits chimiques doivent satisfaire à l'un des critères suivants :
- Approuvés pour une utilisation avec les animaux destinés à l'alimentation humaine (p. ex. tous les désinfectants doivent avoir une DIN);
  - Inscrits sur la liste des substances permises des Normes canadiennes biologiques;
  - Accompagnés d'un mode d'emploi propre à la production de poulet ou aux étables abritant du bétail; ou,
  - Utilisés selon les instructions d'un vétérinaire.
- (2)  Les produits doivent être utilisés conformément aux directives du fabricant ou de votre vétérinaire.
- (3)  Tous les contenants de produits chimiques portent une étiquette avec le nom du produit, la date de péremption et sa concentration (si elle diffère de l'originale).
- (4)  Les produits chimiques et autres intrants utilisés dans la ZAR pendant la période de croissance (p. ex. les insecticides) sont consignés dans le Registre propre au troupeau ou un document similaire, et toutes les périodes de retrait sont respectées.

**D) Additifs pour la moulée et dans l'eau pour animaux (p. ex. vitamines, probiotiques et huiles essentielles)**

- (1)  L'utilisation des additifs pour l'eau doit être approuvée par :
- L'ACIA, et le produit doit avoir un numéro d'enregistrement;
  - Santé Canada, et le produit doit avoir une identification numérique du médicament (DIN); ou
  - Santé Canada, en tant que produits de santé animale, et avoir un numéro de notification.
- (2)  Les additifs pour les aliments pour animaux et l'eau sont utilisés conformément aux directives du fabricant ou de votre vétérinaire, et ces directives sont conservées dans les dossiers.

# CHAPITRE 7 : POUSSINS ET DÉMARRAGE

---

## A) Couvoir

- (1)  Indiquez le numéro d'enregistrement fédéral du couvoir : \_\_\_\_\_
- (2)  Le couvoir a fourni une confirmation écrite indiquant qu'il détient une certification HACCP (FR)
- (3)  Les bons de livraison / factures des couvoirs sont vérifiées afin de déterminer si des médicaments (y compris la dose) et / ou des vaccins ont été administrés au couvoir

## B) Matériaux de litière

- (1)  Indiquez le type de litière utilisée :  
 Copeaux de bois;  Paille;  Autre : \_\_\_\_\_
- (2)  La litière est inspectée pour détecter la présence, ou non, de moisissures, de plumes et de fientes d'oiseaux, ne contienne pas de produits nocifs ni de bords coupants et elle est sèche avant d'être mise en place dans le poulailler
- (3)  Les rodenticides qui sont utilisés dans l'aire d'entreposage de la litière sont gardés à l'écart de la litière afin de ne pas la contaminer avant sa mise en place

## C) Préparation du poulailler, livraison des poussins et démarrage

- (1)  Le poulailler est préchauffé avant la livraison des poussins
- (2)  De la moulée additionnelle est disponible afin que les poussins y aient facilement accès
- (3)  Les lignes d'eau sont purgées, et de l'eau est immédiatement mise à la disposition des poussins
- (4)  Indiquez qui place les boîtes et les poussins dans le poulailler :  
 Employés de la ferme ou  Employés du couvoir  
S'il s'agit des employés du couvoir, indiquez les mesures de biosécurité prises :  
 Vêtements propres;  Bottes réservées à la ferme;  Chaussures ou bottes nettoyées et désinfectées;  
 Lavage des mains (avec du savon et de l'eau) ou désinfection des mains avant d'entrer
- (5)  La température cloacale des poussins est surveillée pendant les 3 à 4 premiers jours
- (6)  Le remplissage du jabot est surveillé pendant les premiers jours
- (7)  Le poids des poussins est surveillé lors du placement, au jour 7 et au jour 14
- (8)  Les poussins chétifs et malades sont réformés pour réduire le risque de maladies
- (9)  Le niveau d'activité et l'état de santé sont surveillés lors du placement et pendant le démarrage

# CHAPITRE 8 : SURVEILLANCE DU TROUPEAU

---

## A) Reconnaissance des maladies

(1) Indiquez la fréquence quotidienne des vérifications du troupeau : \_\_\_\_\_

(2) Indiquez quelle situation motive le recours au vétérinaire :

- Lorsqu'il s'agit d'un niveau anormalement élevé et non expliqué de mortalité ou de morbidité. Indiquez le taux de mortalité précis qui sert de déclencheur (s'il y a lieu) :

- Autres:

\_\_\_\_\_

## B) Mortalités

(1)  Une carte de mortalité et de mise à la réforme est maintenue quotidiennement pour chaque troupeau et chaque étage du poulailler

(2) Indiquez votre méthode de disposition des oiseaux morts :

(3)  Les employés se lavent les mains avec  du savon et de l'eau ou  un désinfectant à mains après avoir ramassé les oiseaux morts.

## C) Protocoles d'intervention en cas de maladie

Lorsque l'on soupçonne une maladie contagieuse ou qu'un vétérinaire vous le confirme, des mesures d'intervention d'urgence ou de quarantaine sont mises en place. Ce protocole entre en vigueur dans les cas de maladies soupçonnées ou confirmées sur votre ferme ou à proximité de celle-ci.

- Verrouillez les poulaillers en tout temps et inscrivez dans un registre des visiteurs toutes les entrées et les sorties de la ferme, sans vous limiter à la ZAR.
- Bloquez l'entrée de la ZAC (à l'aide d'une barrière ou d'une corde / chaîne, d'un tracteur, etc.) pour éviter la circulation non essentielle.
- Informez votre office provincial.
- Réduisez au minimum la circulation qui entre et sort de la ferme (ZAC et ZAR), y compris par les membres de la famille. Dans la mesure du possible, intervenez par des méthodes sans contact comme le téléphone ou le courriel.

- Éliminez ou retardez toutes les activités qui pourraient servir de vecteur à la propagation de la maladie. Évitez les contacts directs avec les entreprises avicoles de l'extérieur ou leur personnel.
- Ne visitez pas d'autres fermes et évitez de visiter des endroits de rassemblement communs, tels que les cafés locaux ou les réunions publiques.
- Reportez ou réduisez toutes les visites de service ou les autres visites à la ferme. Consultez votre liste de contacts en cas d'urgence et faites preuve d'une grande prudence lorsque vous autorisez une visite essentielle par des fournisseurs d'intrants ou des fournisseurs de services.
- Les personnes qui pénètrent dans la ZAC doivent porter des bottes jetables (ou se servir de bain de pieds) ainsi que de combinaisons jetables pendant leur séjour sur la ferme. Les fournitures jetables doivent rester sur la ferme après leur utilisation. Il est recommandé de procéder à la désinfection ou à un lavage vigoureux des mains à l'eau chaude et au savon avant d'entrer et de sortir.
- Les véhicules qui entrent dans la ZAC devraient passer par une station de lavage avant la visite à la ferme. Il est important de traiter au désinfectant les pneus et l'intérieur des ailes (à l'entrée et à la sortie). L'intérieur de la cabine du camion, y compris, par exemple, le plancher, les tapis, les pédales, le volant, le bras de vitesse et les poignées de portières devraient également être désinfectés.
- Les membres de la famille qui s'adonnent à des activités à l'extérieur de la ferme notamment pour le travail ou les études, devraient éviter d'aller au poulailler. Ils devraient éviter le contact avec d'autres espèces à plumes (y compris les animaux de compagnie). Il importe d'adhérer à des protocoles de biosécurité rigoureux afin de minimiser les risques.
- Assurez la gestion du troupeau avec un nombre limité de personnes. Utilisez des vêtements fraîchement lavés et des bottes pour chaque poulailler. Assurez-vous qu'aucune pièce d'équipement n'entre ou ne sort de la zone à moins d'être nettoyée en profondeur et désinfectée. Il est également recommandé de se désinfecter ou de se laver les mains vigoureusement avec de l'eau chaude et du savon avant de quitter le poulailler.
- L'entrée des poulaillers devrait être nettoyée et désinfectée quotidiennement.
- Les oiseaux morts devraient être confinés à la ferme jusqu'à ce que les détails de la situation soient connus. Suivez les bonnes pratiques de compostage ou de congélation et assurez-vous qu'aucun animal sauvage ou domestique n'ait accès aux oiseaux morts.
- Les poulets morts sont gardés dans des contenants hermétiques avant d'être transportés vers leur site d'entreposage et, s'ils sont transportés à l'extérieur de la ferme, ils doivent également être transportés dans des contenants hermétiques.
- Planifiez bien la méthode d'élimination des ordures de manière à vous assurer de traiter avec prudence les matières produites à la ferme et d'en assurer le contrôle jusqu'à ce que la situation soit rétablie.
- Si la maladie se déclare dans votre voisinage, observez les variations de la consommation des aliments et de l'eau ainsi que les signes d'anomalies. Observez votre troupeau et déclarez toute maladie ou mortalité inhabituelle à votre vétérinaire, et s'il s'agit d'une maladie à déclaration obligatoire, à votre office provincial ainsi qu'à vos fournisseurs.

- Mettez tout en œuvre pour rehausser les protocoles de biosécurité. Indiquez toutes autres mesures qui seraient prises sur votre ferme :

#### **D) Systèmes de surveillance et auxiliaires**

(1) Décrivez votre système d'alarme :

- Type de système : \_\_\_\_\_  
Paramètres surveillés;  alimentation électrique;  température;  aliments;  
 eau;  humidité;  autre : \_\_\_\_\_

(2) Décrivez votre génératrice auxiliaire ::

- Type de système : \_\_\_\_\_  
 Fréquence des tests : \_\_\_\_\_

#### **E) Prévention de la contamination du jabot après la capture**

(1) Décrivez les mesures prises pour réduire la contamination du jabot après la capture :

- Vérification auprès de votre transformateur sur les directives concernant la période de jeûne  
 Période de jeûne entre 6 à 10 heures avant l'éviscération  
 Un acide est ajouté à l'eau des poulets durant la période de jeûne  
 Autre :



